

# Projet éducatif \*\* NDO Murat

## Préambule

Notre établissement, Notre Dame des Oliviers est une école catholique sous contrat d'association avec l'Etat, et sous tutelle diocésaine.

Cette école a ouvert sa 4<sup>ème</sup> classe en septembre 2016 et bénéficie depuis cette même date d'un demi-poste supplémentaire accordé dans le cadre d'un projet « Réussite éducative ». La stabilité de l'équipe enseignante est un véritable atout. Nos effectifs depuis 4 ans se maintiennent et sont même en progression.

Depuis la promulgation du nouveau projet diocésain du Cantal le 28 mai 2016, et suite à la Loi de Refondation de l'école et la mise en place des nouveaux programmes, l'équipe a décidé de repenser le projet éducatif de l'école, afin de définir clairement les objectifs, les axes prioritaires. Chaque volet de ce projet s'appuie sur le projet diocésain et les nouveaux statuts de l'enseignement catholique (juin 2013).

## Introduction

Nous nous engageons à vivre un projet éducatif qui relie plusieurs démarches : enseigner, éduquer, proposer la Bonne Nouvelle de Jésus Christ.

En tant qu'établissement de l'Enseignement Catholique du Cantal, nous réaffirmons notre volonté d'assumer une double mission :

- celle d'un établissement associé au service public d'éducation ce qui nous place dans une relation contractuelle avec l'Etat : art. 12 du projet de l'enseignement catholique : « L'école catholique remplit, au sein de la société, un « rôle public [...] qui ne naît pas comme initiative privée, mais comme expression de la réalité ecclésiale, revêtue de par sa nature même d'un caractère public ». À ce titre, elle s'insère pleinement, comme institution éducative, dans le tissu économique, social et culturel de la cité. Elle est ouverte à tous ceux qui se tournent vers elle. Elle contribue au service d'éducation rendu à la Nation. »

- celle d'un établissement catholique remplissant un service en Eglise

### **Volet n°1 : Education à la personne : Une école « pour faire réussir tous les élèves »**

Comme le précise le projet diocésain : « L'école doit être un lieu d'apprentissage, de partage et d'ouverture à l'universel dans lequel on apprend l'art de la rencontre. »

#### Articles du statut de l'Enseignement Catholique

« **art. 1** : La dignité de la personne humaine fonde pour tous les hommes un droit à l'éducation. »

« **art. 6** L'école est un lieu privilégié d'éducation au service de la formation intégrale de la personne humaine lorsqu'elle forme « des personnalités autonomes et responsables, capables de choix libres et conformes à la conscience ».

« **art. 50** Les personnels de la vie scolaire – personnels d'éducation, d'administration et de service, etc. – participent à la mission éducative de l'établissement. Par la qualité de leur travail, par leurs attitudes et leurs relations aux autres, par leurs choix et leurs engagements, ils apportent une contribution indispensable à la vie commune et concourent pleinement à la réalisation du projet éducatif. »

« **art. 118** Parce que la figure du témoin se trouve au centre de l'œuvre éducative, la manière dont la communauté éducative rend témoignage des rapports fraternels, dans « *une atmosphère animée d'un esprit évangélique de liberté et de charité* », est capitale. La communauté propose « *aux élèves une éducation aux valeurs et aux attitudes qui doivent leur permettre de régler les conflits de manière pacifique et dans le respect de la dignité humaine* ».

L'école prolonge l'action d'éducation de la famille de l'enfant ; en aucun cas elle ne la remplace.

On veillera donc à :

### **Axe 1 : Accueillir et connaître tous les élèves dans leur diversité**

Les élèves sont reconnus dans leurs réussites et leurs difficultés. Ils bénéficient d'une aide et d'un accompagnement adaptés. Depuis de nombreuses années, dans notre école, l'inclusion de tous les élèves est une priorité. Il nous arrive fréquemment d'accueillir des élèves en grande difficulté, dont le parcours scolaire a été interrompu pour de multiples raisons. Depuis 2008, la présence à temps partiel d'une enseignante spécialisée (maître E sur 3 écoles du secteur), a permis de renforcer et développer cet axe particulièrement important.

### **Axe 2 : Développer l'autonomie et la prise d'initiatives. Aider les enfants à devenir de citoyens, capables de réfléchir, d'argumenter.**

Les élèves doivent comprendre et respecter les consignes. Ils s'engagent et prennent des risques. Ils acquièrent des méthodes de travail et pratiquent l'auto-évaluation. Ils s'engagent depuis 2 ans dans l'organisation de la « journée de la Solidarité ». En lien avec les programmes 2016, de nouvelles propositions ont été faites dans tous les cycles, (« quoi de neuf » en maternelle, ateliers de philosophie et d'écriture partagée en cycle 3, ateliers de questionnement de textes en cycles 2 et 3...),

### **Axe 3 : Etre curieux soi-même afin d'éveiller au mieux la curiosité des élèves**

Nous partageons avec les élèves la joie de la connaissance. Nous devons donner à l'enfant le goût de l'effort et le plaisir d'apprendre. Les modalités d'apprentissage, de plus en plus variées, privilégient les interactions entre pairs, le travail de groupe et la coopération.

### **Axe 4 : Eveiller les enfants aux enjeux environnementaux, les ouvrir à l'universel et à l'engagement solidaire par l'implication dans le projet Eco Ecole**

Les élèves prennent part chaque année aux actions définies par les enseignantes et par eux-mêmes lors des réunions « d'Eco délégués ». Ils sont également les témoins et partagent leurs expériences à l'extérieur, avec leur famille.

### **Axe 5 : Développer l'apprentissage d'une deuxième langue dès le plus jeune âge.**

De la moyenne section au CM2, les enfants bénéficient d'une approche linguistique au sein de leur classe (rituels quotidiens, ainsi qu'un temps d'apprentissage hebdomadaire plus long)

## **Volet 2 : Enseigner : Une école pour « bien apprendre »**

Nos petites structures souvent isolées doivent trouver un nouveau souffle pour être plus fonctionnelles, plus attrayantes afin de remplir pleinement leur mission d'enseignement. Comme le précise le projet diocésain : l'école doit être « un lieu qui se donne les moyens d'une nouvelles dynamique »

### Articles du statut de l'Enseignement Catholique

« **art. 48** Au titre de leur responsabilité éducative primordiale, les parents participent à la mission de l'école catholique et s'inscrivent dans son projet éducatif. Ils sont invités à « *entretenir des relations cordiales et constructives avec les enseignants et les responsables des écoles*<sup>41</sup> » et s'engagent dans la vie de l'établissement. Nous veillons à ce qu'une communication soit établie avec les familles dans la confiance et le respect des points de vue. »

**art. 49** Les professeurs participent à la mission éducative en assurant la fonction première d'une école : transmettre des savoirs et permettre l'acquisition de compétences, éveiller l'intelligence et développer l'esprit critique, favoriser l'apprentissage de la relation à autrui et aider à la découverte de la vérité. « *Il s'agit de former la personne humaine, en lui donnant le bagage nécessaire pour vivre pleinement sa vie.* »

**art. 119** L'école catholique est une communauté sociale participant à la vie des autres communautés humaines, ouverte à la réalité et non repliée sur elle-même. Ainsi, les élèves y grandissent comme des personnes capables de s'ouvrir toujours plus aux autres, à la réalité du monde.

### **Axe 1 : Développer la différenciation pédagogique, être à l'écoute des besoins pour adapter les pratiques**

Les élèves travaillent le plus souvent en groupes de besoin, selon leurs résultats aux évaluations diagnostiques, où des apprentissages adaptés leur sont proposés, leur permettant de progresser à leur rythme. Nous utilisons des grilles d'évaluation par compétences et avons mis en œuvre depuis la rentrée 2016 le livret numérique (LSUN) proposé par l'Education Nationale.

### **Axe 2 : Elaborer collectivement, redéfinir la continuité des contenus d'apprentissages intra cycle et inter cycle. Créer une cohésion dans l'équipe enseignante qui n'hésite pas à échanger ; créer dans un élan commun.**

Nous veillons à une continuité dans les apprentissages entre les cycles. Lors de nos concertations, nous échangeons entre collègues, sur les techniques et les moyens utilisés en classe pour que l'enfant puisse avoir des points de repère lors de son passage de classe.

### **Axe 3 : Proposer un enseignement de qualité où chacun prend sa part de responsabilité.**

Nous veillons à proposer chaque année des projets différents, variés, centrés sur la découverte et l'ouverture au monde. En cela, nous respectons et appliquons les directives du Socle Commun.

**Axe 5 : Ouvrir les élèves à la culture par les sorties, les voyages, les visites afin de développer un autre rapport au savoir.**

Nous proposons aux enfants des découvertes qu'ils ont rarement l'occasion de faire en famille

- pratique des activités physiques et sportives : ski alpin, natation
- activités scientifiques, culturelles et artistiques (voyages, sorties...)
- développement des liens entre les apprentissages scolaires et la vie quotidienne :

**Axe 6 : Mettre les élèves en projet lors de l'organisation des différents spectacles : Noël et fête de fin d'année**

Nous travaillons depuis de nombreuses années sur des projets artistiques préparés sur le long terme, donnant l'occasion aux élèves de s'investir véritablement dans la création (travail de la voix, travail corporel, expression théâtrale, projets d'écriture mis en voix, etc.). Ces projets permettent aux élèves de progresser d'année en année, de développer la connaissance et l'estime de soi, de vivre des expériences collectives particulièrement enrichissantes, où l'entraide, la coopération, le respect de chacun sont primordiaux.

**Axe 7 : Créer un climat de collaboration, un climat de confiance avec les familles afin que l'enfant se sente bien et puisse apprendre sereinement : faire de l'école un lieu où l'on aime venir. Accompagner chacun avec un regard bienveillant en apportant une attention particulière à toutes formes de fragilité (favoriser les échanges parents/enseignants/enfants)**

L'enfant, s'il se sent bien, est dans des conditions favorables pour progresser. Une bonne cohésion entre la famille et l'enseignant est primordiale. Nous développons de plus en plus les rencontres familles/enseignants pour échanger sur le travail et le comportement des enfants.

**Axe 8 : Nous nous attacherons à donner une meilleure visibilité de l'établissement par la mise en valeur d'une image moderne.**

- participation aux manifestations proposées dans la commune
- meilleure visibilité dans la presse
- mise à jour notre blog en demandant l'investissement du personnel et des enseignants.
- organisation de manifestations avec l'APEL, l'OGEC
- organisation des appels aux dons par l'OGEC

## Volet 3 : Education à la foi :

### Une école « où l'on annonce et où l'on vit la Bonne Nouvelle de l'Évangile »

Comme le précise le projet diocésain : « L'animation pastorale en établissement catholique ne s'appuie pas d'abord sur des valeurs mais sur une Bonne Nouvelle pour tous : la révélation en Jésus-Christ, d'une Dieu qui n'est qu'amour.

#### Articles du statut de l'Enseignement Catholique

« **art. 18 du** La proposition éducative spécifique de l'école catholique possède ainsi en elle-même une dimension pastorale en tant que mise en œuvre de la mission ecclésiale au service d'une société de justice et de paix. Cette « *proposition éducative qualifiée* » s'exprime dans le projet éducatif de chaque école ; elle constitue ce que la loi désigne comme le « *caractère propre* »

« **art. 44** Au service de la croissance spirituelle, intellectuelle, physique, affective et morale de tous les acteurs de la vie scolaire, la mission d'enseignement et d'éducation de l'école catholique appelle une participation commune mais différenciée de chaque membre de la communauté éducative. Ainsi, tous les membres des communautés éducatives et, avec eux, ceux qui sont au service de l'Enseignement catholique à tous niveaux, « *se font un devoir de conscience de collaborer en toute responsabilité à la réalisation du projet éducatif commun, chacun selon son rôle et ses compétences* ».

« **art. 54** Les adjoints en pastorale, avec leurs équipes, et les prêtres participent à la mission éducative de l'établissement. Ils sont reconnus comme des interlocuteurs réguliers dans l'établissement. Ils concourent ainsi pleinement à la réalisation du projet éducatif »

#### **On veillera à :**

##### **Concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation pastorale de l'école.**

Le projet anime le temps ordinaire et les temps forts de la vie de l'établissement ; collaboration établie avec les frères de Saint Jean.

La communauté éducative vit au quotidien ce projet éducatif, célèbre les temps forts de l'année liturgique, et doit être un exemple porteur de valeurs chrétiennes.

Nous transmettons une culture chrétienne et faisons découvrir aux élèves les autres religions.

##### **Mettre en place une collaboration étroite entre tous les acteurs présents dans l'établissement :**

**Participation aux projets de l'APEL durant lesquelles partage, solidarité sont les maîtres mots.**

**Organisation de temps d'échanges avec des amis de l'école qui témoignent au quotidien de la foi chrétienne**